



RAPPORT ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT

JUIN 2024

andera
PARTNERS

ACTION FOR CLIMATE
AND SUSTAINABILITY



Sommaire

Rapport Article 29 LEC d'Andera Partners

Introduction

- Périmètre réglementaire
- Présentation de la démarche générale

I. Gouvernance et moyens dédiés

- Gouvernance ESG
- Formation interne
- Politique de rémunération

II. Stratégie d'engagement

- Dialogue avec les entreprises

III. Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

- Eligibilité et alignement à la Taxonomie Européenne
- Combustibles fossiles

IV. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives au cœur du cycle d'investissement

- Présentation générale
- Phase d'investissement
- Période de détention
- Cession
- Engagement par fonds

V. Zoom sur les risques climat et biodiversité

- Intégration des risques de durabilité et incidences négatives liés au changement climatique et à la biodiversité au cœur du cycle d'investissement
- Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique
- Démarche spécifique pour la préservation de la biodiversité

Introduction

PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE

Cette politique couvre l'ensemble des activités d'investissement d'Andera Partners. Elle permet de répondre aux obligations du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure ») et de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

Le rapport ci-après couvre le périmètre suivant :

- Les publications au niveau de l'entité correspondant aux exigences de déclaration en vertu de l'article 29 de la loi française sur l'énergie et le climat (et du décret d'application NO.2021-663) ;

En revanche, Andera Partners n'est pas soumise à l'obligation de publier les principales incidences négatives au niveau de la société de gestion (règlement SFDR) ni de réaliser un reporting spécifique pour ses fonds (Article 29 LEC)

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE

Andera Partners, société de gestion française et européenne, spécialisée dans l'investissement non coté, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs dans leur stratégie de croissance.

En tant qu'investisseur actif visant depuis 20 ans la transformation concrète des sociétés accompagnées, Andera Partners se doit aujourd'hui d'être une force de contribution majeure face aux défis posés par le changement climatique et la crise de la biodiversité.

Notre ambition en faveur de la durabilité se renforce continuellement depuis plus de 10 ans.

Chacune des sociétés de notre portefeuille peut à son niveau contribuer à apporter des solutions durables pour préserver la capacité de nos sociétés à vivre sur notre planète.

Nous agissons sur deux leviers de contribution principaux :

- Dans tous nos fonds, **en accompagnant les entreprises** vers des modèles plus durables
 - Tous nos derniers fonds levés sont classifiés article 8 et 9 selon SFDR
 - Une stratégie ESG a été définie pour chaque fonds
- A travers **des fonds thématiques**, générant nativement un impact positif sur la société :
 - A travers nos fonds dédiés à la **transition environnementale**
 - A travers nos fonds dédiés à l'innovation au service de la **santé**

Afin de formaliser son engagement, **Andera Partners est engagée auprès de plusieurs initiatives et organisations externes :**

▪ **ANDERA PARTNERS, SIGNATAIRE DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU (UNPRI) DEPUIS 2012**



Principes des UNPRI :

1. Intégrer les questions ESG dans les processus décisionnels et d'analyses des investissements ;
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans les politiques et les procédures en matière d'actionnariat ;
3. Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
4. Favoriser l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements ;
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes ;
6. Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

▪ **ANDERA PARTNERS, SIGNATAIRE DE L'INITIATIVE CLIMAT INTERNATIONAL DEPUIS 2019**



Principes de l'ICI :

1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés ;
3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance.

▪ **ANDERA PARTNERS, SIGNATAIRE DE LA CHARTE PARITÉ DE FRANCE INVEST DEPUIS 2020**



1. Engagements pour la société de gestion :

- Adopter des pratiques de recrutement plus inclusives
- Mettre en place des mesures pour retenir les talents féminins dans nos sociétés de gestion
- Objectifs : 30% de femmes au sein des comités d'investissement et 40% de femmes dans les équipes d'investissement

2. Engagements pour les entreprises en portefeuille:

- Promouvoir la parité
- Objectif : 30% de femmes dans les instances de gouvernance des sociétés avec des effectifs supérieur à 500 salariés

▪ SIGNATAIRE DE LA CHARTE PARTAGE DE LA VALEUR DE FRANCE INVEST DEPUIS 2023



Engagements :

1. Pour toutes les sociétés rentables et ayant un effectif supérieur ou égal à 11 salariés :
 - Mettre en place dans un délai de 12 mois (ou promouvoir, dans le cas de la dette privée) un dispositif de partage de la valeur (intéressement, primes de partage de la valeur ou participation)
2. Au sein de la société de gestion :
 - Mesurer chaque année le niveau et la nature de la couverture des participations par un dispositif de partage de la valeur

▪ VALIDATION DE LA TRAJECTOIRE CARBONE D'ANDERA PARTNERS PAR LA SCIENCE BASED TARGETS INITIATIVE (SBTi) EN 2023



1. Au niveau de la société de gestion :

- Andera Partners s'engage à réduire de 50% ses émissions de GES de scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019

2. Au niveau du portefeuille (scope 3, catégorie 15) :

- Andera Partners s'engage à ce que 100% des sociétés investies éligibles aient validé d'ici 2033 auprès du SBTi une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris

▪ ANDERA PARTNERS, MEMBRE DE LA « FINANCE FOR BIODIVERSITY FOUNDATION » DEPUIS 2024



Engagements de la Finance For Biodiversity Foundation:

Protéger et restaurer la biodiversité à travers les investissements en :

1. Collaborant et partageant des connaissances
2. S'engageant auprès des entreprises
3. Évaluant l'impact
4. Fixant des objectifs
5. Reportant publiquement sur ces sujets

▪ AUTRES INITIATIVES



United Nations
Global Compact



Taskforce on Nature-related
Financial Disclosures



I **GOUVERNANCE ET MOYENS DÉDIÉS A L'ESG**



Gouvernance Sustainability

La gouvernance d’Andera Partners est une gouvernance collégiale composée d’un Conseil de Gérance (2 membres), d’un Collège des Associés (13 membres représentant les principales activités d’Andera Partners) et d’un Conseil de Surveillance (3 professionnels expérimentés du secteur, en tant que membres indépendants). L’intégration systématique et annuelle de l’ESG à l’ordre du jour du Conseil de Surveillance est réalisée depuis 2022.

Des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ont été intégrés dans le règlement du Conseil de surveillance.

Une équipe Sustainability, rattachée à la Gérance, a pour mission de coordonner la mise en œuvre des initiatives ESG et de définir et déployer une stratégie sustainability pour la société de gestion et ses participations.



Noëlla de Bermingham
Chief Sustainability Officer



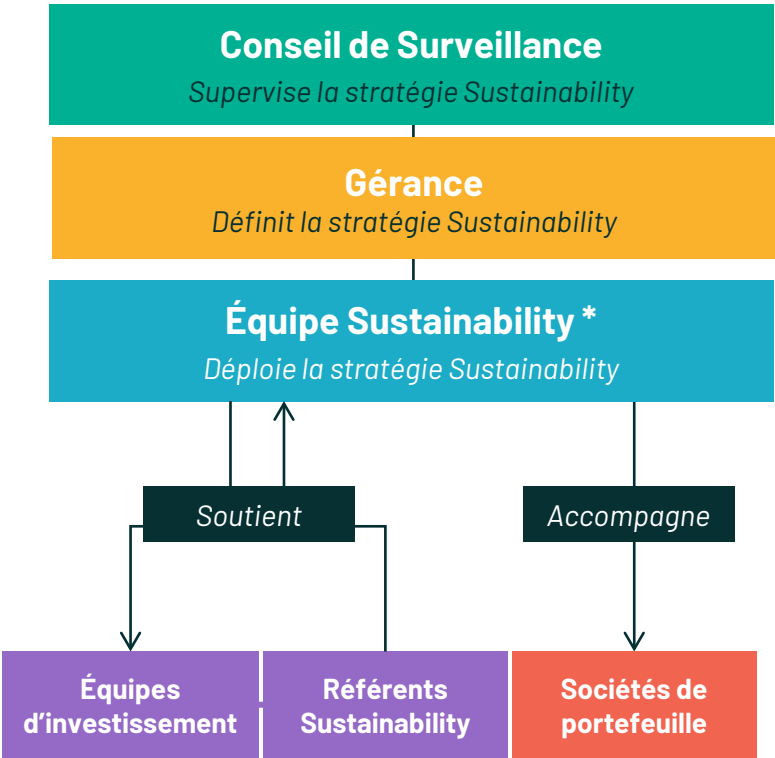
Elsa Baillet
Sustainability Manager



Louise Le Guen
Sustainability Analyst

L’équipe Sustainability est composée de 3 ETP soit 2,6% des ETP totaux d’Andera Partners au 31.12.2024.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE SUSTAINABILITY CHEZ ANDERA PARTNERS



Formation interne

Dans une logique d'appropriation et de diffusion des sujets ESG, les équipes d'investissement sont formées chaque année aux risques de durabilité lors d'une semaine dédiée à l'ESG. Un outil de formation en ligne a été développé en 2023 afin de former l'intégralité des collaborateurs aux enjeux de durabilité. Cette formation est annuelle et obligatoire pour tous.

Les différentes équipes chez Andera Partners sont également formées de manière ad-hoc, lors de la création d'un nouveau fonds, l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation, la mise en place de nouveaux process etc.

Politique de rémunération

En réponse à l'article 5 du Règlement SFDR, la politique de rémunération d'Andera Partners intègre la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir. Andera Partners a une approche de la rémunération liée à la performance mesurée de telle sorte qu'elle n'encourage pas la prise de risques. L'objectif d'Andera Partners est de créer un cadre de rémunération raisonnable et approprié, et de garantir que ses collaborateurs ne sont pas encouragés à prendre des risques jugés excessifs et/ou inappropriés y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intégrera progressivement des critères ESG, notamment en termes de risques en matière de durabilité.

Ainsi, quatre des six équipes d'investissement d'Andera Partners se sont engagées à lier leur Carried Interest à des critères ESG. Pour les derniers fonds Andera MidCap, Andera Infra, Andera Life Sciences et Andera Expansion, 10 à 20% du Carried des équipes est conditionné à l'atteinte des engagements ESG. En cas de non atteinte des engagements ou des KPIs, la part du carried associée sera versée à la fondation Andera Partners.



II STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Dialogue avec les entreprises

Notre ambition en tant qu'investisseur responsable est d'accompagner les entreprises dans lesquelles nous investissons à être pérennes dans un monde où les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sont croissants afin de faire de la durabilité un axe stratégique fort, une source d'innovation, de création de valeur et un facteur de différenciation. Andera Partners perçoit le dialogue et l'engagement comme un pilier important de sa relation avec les sociétés en portefeuille. Andera Partners peut être amenée à accompagner les sociétés en portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie de durabilité, de leur gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de bonne gouvernance.

En effet, l'accompagnement des sociétés en portefeuille à la mise en place d'une démarche ESG fait partie intégrante de la stratégie d'Andera Partners. Cet engagement auprès des sociétés est détaillé dans la partie IV de ce document.

Les sujets ESG sont adressés de manière systématique avec la quasi-totalité des sociétés en portefeuille (exception des sociétés en cours de cession), via le reporting annuel. Depuis 2018, plus de 75 entreprises ont été accompagnées de manière plus poussée sur les sujets ESG.

■ DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de sa mission de suivi, Andera Partners a la responsabilité de participer, le cas échéant, aux réunions des organes sociaux de la société dans les instances de gouvernance et lors des assemblées générales. Si les conditions de l'investissement réalisé le permettent, Andera Partners demande systématiquement un siège au sein des instances de gouvernance dans les sociétés non cotées.

■ À L'AIDE DE LA POLITIQUE DE VOTE ET DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIALE

La politique de vote d'Andera Partners a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables. Andera Partners encourage la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale responsable et la protection de l'environnement. Andera Partners vote dans l'intérêt exclusif des investisseurs des fonds que la société de gestion gère.

La Politique d'Engagement Actionnariale ayant pour but de présenter la stratégie d'Andera Partners en matière d'engagement actionnarial et d'investissement sur le long terme est formalisée au sein d'un document publié sur le site internet d'Andera Partners.

Les résultats de la stratégie d'engagement et de la politique de vote d'Andera Partners sont publiés sur le site internet d'Andera Partners. Les chiffres clés 2024 relatif au dialogue d'Andera Partners, avec ses sociétés en portefeuille sur les enjeux ESG sont publiés à la page suivante de ce rapport.

Résultats du dialogue

CHIFFRES CLES 2024/2025

+ 75

sociétés accompagnées
sur les sujets ESG depuis
2018

100%

de nos **sociétés** en
portefeuille ont fait l'objet
d'une **analyse climat et
biodiversité**

93%

de **taux de réponse** au
reporting ESG 2024

100%

de nos participations ont une
mesure* de leurs émissions de C02
(scope 1,2 et 3)

56%

des **sociétés** ont **inscrit**
l'ESG à l'ordre du jour
du Conseil d'Administration
/Surveillance

14

entreprises accompagnées dans
leur **certification SBTi** via le
programme Andera Solutions
Climat

*Qu'elle soit estimée (proxy) ou réalisée via la méthodologie Bilan Carbone ou GHG Protocol

PRESTATAIRES

La société de gestion a fait appel à 7 principaux prestataires externes au cours de l'année afin de l'accompagner sur les enjeux de durabilité.

Classification SFDR de nos fonds

andera Infra

Andera Smart Infra 1 et Terra Nea
Fonds classés **Article 9** selon SFDR

andera Co-Invest

Andera Co-invest I et II
Fonds classés **Article 8** selon SFDR

andera Expansion

Andera Expansion 3 et 4
Fonds classés **Article 8** selon SFDR

andera Life Sciences

Andera BioDiscovery 6 et 7
Fonds classé **Article 8** et **Article 9**
selon SFDR

andera MidCap

Andera Midcap 5
Fonds classé **Article 8** selon SFDR

andera Acto

Andera Acto V
Fonds classé **Article 8** selon SFDR

Les autres fonds sont classés Article 6 selon le Règlement SFDR.

QUELQUES RATIOS

58%

Des **encours sous gestion** prennent en compte des **critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** (classés Article 8 ou 9 selon SFDR)

100%

Des **derniers fonds levés pour chacune des stratégies d'investissement d'Andera Partners** sont classés **Article 8 ou 9** selon SFDR.



III

TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

Taxonomie Européenne

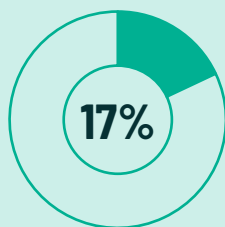
La Taxonomie européenne est un système de classification de l'Union Européenne qui permet d'identifier les activités considérées comme durables dans le but d'orienter une partie du financement vers ces dernières. Elle repose sur six objectifs principaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité, la transition vers une économie circulaire, la prévention de la pollution et la gestion durable de l'eau et des ressources marines.

Andera Partners a lancé une première analyse d'éligibilité et d'alignement au regard du règlement Taxonomie (UE 2020/852) entre 2023 et 2024.

A ce jour, moins de 1% des participations d'Andera Partners mesure le taux d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie de leurs activités. C'est pourquoi Andera a mandaté un cabinet de conseil externe pour effectuer une estimation de l'éligibilité et de l'alignement, au niveau de l'entité comme au niveau des fonds sur le chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille.

Éligibilité (estimée, sur le chiffre d'affaires)

Le taux d'éligibilité du portefeuille consolidé atteint **17%** au 31 décembre 2024.



Les taux d'éligibilité sont répartis sur les 6 objectifs de la Taxonomie de la manière suivante :

12%

Atténuation du
changement
climatique

10.2%

Adaptation au
changement
climatique

0%

Prévention et
contrôle de la
pollution

0.1%

Transition vers
une économie
circulaire

0%

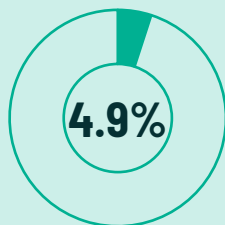
Utilisation
durable et
protection des
ressources
aquatiques

0%

Protection et la
restauration de
la biodiversité
et des
écosystèmes

Alignement (estimé, sur le chiffre d'affaires)

Le taux d'alignement estimé du portefeuille consolidé atteint **4.9%** au 31 décembre 2024.



Combustibles fossiles

0%

des encours d'Andera Partners sont des encours dans des **entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles** au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)

A photograph of a forest with a waterfall. The waterfall is in the center, cascading over mossy rocks. The forest is dense with tall, thin trees, some of which are bare, suggesting a late autumn or winter setting. The ground is covered in moss and fallen logs. The overall tone is natural and serene.

IV

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ ET DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES AU CŒUR DU CYCLE D'INVESTISSEMENT

Présentation générale

En raison de la diversité des tailles et des secteurs des sociétés dans lesquelles Andera Partners investit, l'intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité est réalisée dans une logique de prise en compte de la matérialité des enjeux par rapport au modèle d'affaire.

Cette prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives est intégrée et formalisée pour l'ensemble des fonds d'Andera Partners à chaque étape du cycle d'investissement :

1. Investissement

EXCLUSIONS

- Application des exclusions ESG

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ

- Analyse de matérialité des enjeux ESG et d'une contribution potentielle aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU
- Etude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne
- Analyse des risques de durabilité

DUE DILIGENCE DE PRÉ ACQUISITION

- Due diligence ESG systématique interne et/ou externe : analyse des risques et opportunités de durabilité ainsi que des principales incidences négatives
- Intégration d'une synthèse de l'analyse dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement

PACTES DES ACTIONNAIRES

- Intégration de clauses ESG

2. Transformation

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE ESG

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place d'une démarche ESG
- Réalisation d'une mesure de l'empreinte carbone au sein des sociétés en portefeuille et définition d'un plan d'action de réduction (et d'une trajectoire SBT pour les sociétés éligibles)

SUIVI

- Reporting ESG annuel
- Cartographie annuelle des risques de durabilité
- Réalisation d'une fiche de synthèse par société et pour chacun des fonds permettant d'identifier les axes de progrès et d'amélioration

3. Cession

TRANSMISSION

- Mise à disposition d'informations ESG pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par la société en portefeuille.

Le cadre de gestion des risques est revu annuellement afin d'assurer sa pertinence.

1. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements lors de la phase d'investissement

• EXCLUSIONS ESG

Exclusion systématique des sociétés affiliées aux secteurs listés en annexe (100% d'encours gérés sont couverts par cette politique d'exclusion), incluant une exclusion totale des investissements dans le charbon et hydrocarbures non conventionnels (0% des encours d'Andera sont affiliés à ces secteurs).

Par ailleurs, sont exclues toute société présentant dès la phase de préinvestissement un risque de durabilité élevé pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (exemples de risques majeurs : risques physiques ou de transition en lien avec le changement climatique, réputation, gouvernance) et/ou avec un risque élevé d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.

• ANALYSE PRÉLIMINAIRE ESG DE L'OPPORTUNITÉ D'INVESTISSEMENT

Une grille d'analyse ESG a été développée en interne et est aujourd'hui systématiquement déployée par l'ensemble des équipes en phase de préinvestissement. Elle comporte :

- une estimation de l'impact d'un investissement sur les Objectifs de Développement Durable
- une pré-analyse du potentiel d'éligibilité de l'opportunité d'investissement à la taxonomie verte européenne
- une analyse des enjeux ESG matériels spécifiques au secteur et à l'industrie (à partir du référentiel ESG du SASB)
- une analyse des dépendances et impacts sur la Biodiversité
- une étude de l'exposition des principaux sites des entreprises cibles aux risques physiques liés au changement climatique

• DUE DILIGENCE ESG PRÉ-ACQUISITION

Une due diligence ESG est systématiquement réalisée avant l'investissement. Ses modalités dépendent de la typologie d'investissement et la matérialité des enjeux de durabilité ainsi que la classification des fonds, au regard du Règlement SFDR. L'objectif est d'analyser les risques, opportunités et éventuelles incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la cible.

Selon l'importance des enjeux de durabilité pré-identifiés, 3 approches sont appliquées :

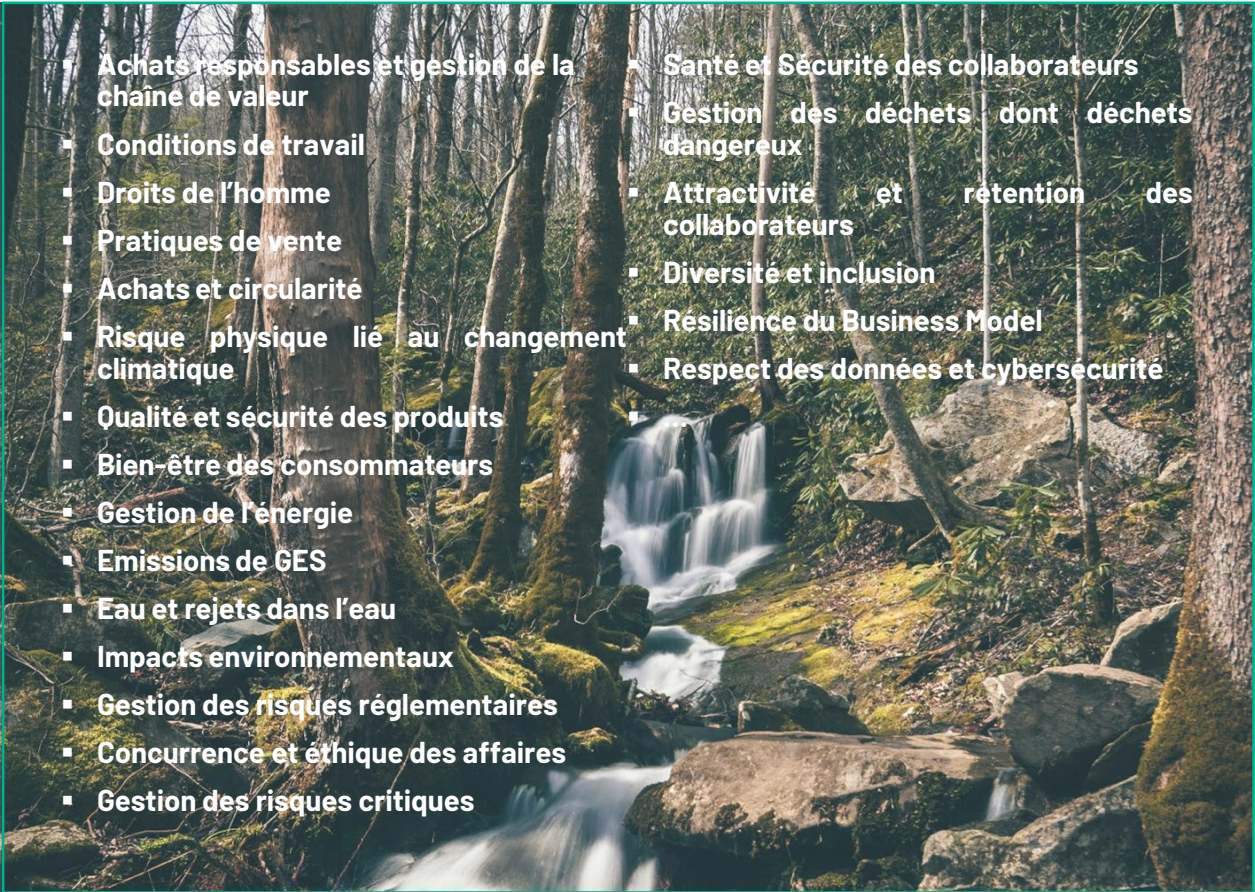
- **Due diligences ESG internes** à partir d'un questionnaire adressé au management (questions sur les thématiques Sociales, Environnementales, Sociétales, Ethiques et de Gouvernance) ;
- **Due diligences ESG externes** sur les principaux risques (due diligence sociale, due diligence HSE / Environnementale en cas de matérialité importante notamment sur les enjeux climatiques, l'utilisation des ressources en lien avec la biodiversité, les risques industriels et plus largement toutes formes de pollution dans l'air, les sols ou l'eau) ;
- **Due diligences stratégiques** intégrant les enjeux ESG au cœur de l'analyse stratégique et commerciale.

Une synthèse des conclusions de cette due diligence est intégrée dans les notes d'investissement présentées en comité d'investissement. Les conclusions de la due diligence ESG fait partie intégrante de la décision d'investissement.

CARACTERISATION ET SEGMENTATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS ESG ANALYSÉS

Les risques et opportunités pris en compte en phase de préinvestissement mais également lors de l'accompagnement des sociétés dans lesquelles nous investissons varient selon les caractéristiques de l'entreprise en question : taille, géographie, secteur d'activité...

Cela peut couvrir les thématiques suivantes :



En parallèle des thématiques adressées avec les entreprises lors des phases de préinvestissement et de détention, Andera Partners effectue des travaux au niveau de la société de gestion pour appréhender au mieux les risques ESG afférents. Ces travaux s'effectuent en collaboration avec l'équipe ESG et Conformité.

• PACTES DES ACTIONNAIRES

Les clauses standards intégrées dans les pactes des actionnaires comprennent systématiquement les clauses suivantes :

- ESG
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Lutte contre la corruption

Du fait de notre engagement pour la décarbonation de notre portefeuille, nous ajoutons progressivement des clauses concernant l'adoption de trajectoire carbone alignée avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 2°C voir 1,5°C.

2. Transformation & suivi ESG au cours de la période de détention

1. ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES ESG

Andera Partners s’engage à accompagner les participations dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d’investissement. Nous veillons à accompagner les participations dans la prise en compte des meilleures pratiques Sociales, Sociétales, Environnementales, Ethique et de Gouvernance et à prévenir ou atténuer les risques de durabilité auxquels elles peuvent être exposées ainsi que les éventuelles incidences négatives liées à leurs activités.

Des accompagnements spécifiques sont proposés aux sociétés de portefeuille par l’équipe Sustainability d’Andera Partners et ponctuellement avec le support d’un cabinet de conseil externe. L’objectif est d’accompagner le management dans la définition d’une feuille de route ESG assortie d’objectifs quantitatifs.

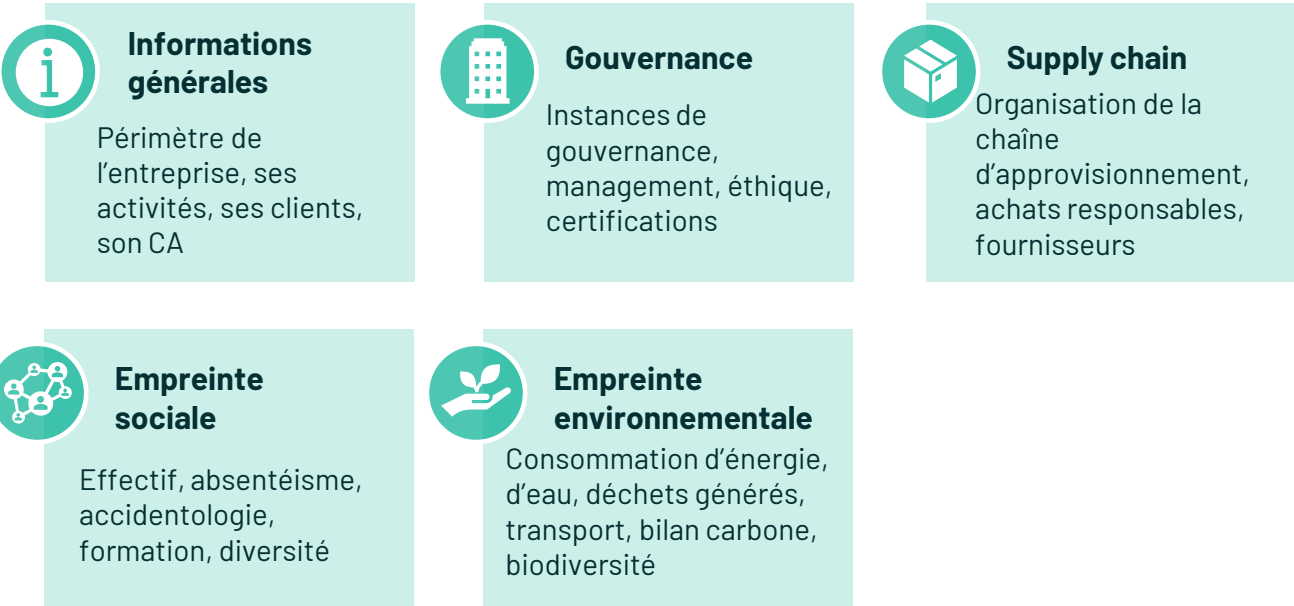
L’empreinte carbone de chaque société de portefeuille est également mesurée annuellement (Scope 1, 2 et 3), soit de manière détaillée, soit estimée lorsque la matérialité est faible ou modérée. Andera Partners incite également les entreprises à définir des plans d’actions spécifiquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l’impact des sociétés sur le changement climatique.

De même, Andera Partners incitera progressivement les sociétés à identifier leur impact sur l’enjeu de la préservation de la biodiversité et à définir un plan d’action pour le réduire en cas de matérialité.

2. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE

- **REPORTING ESG ANNUEL**

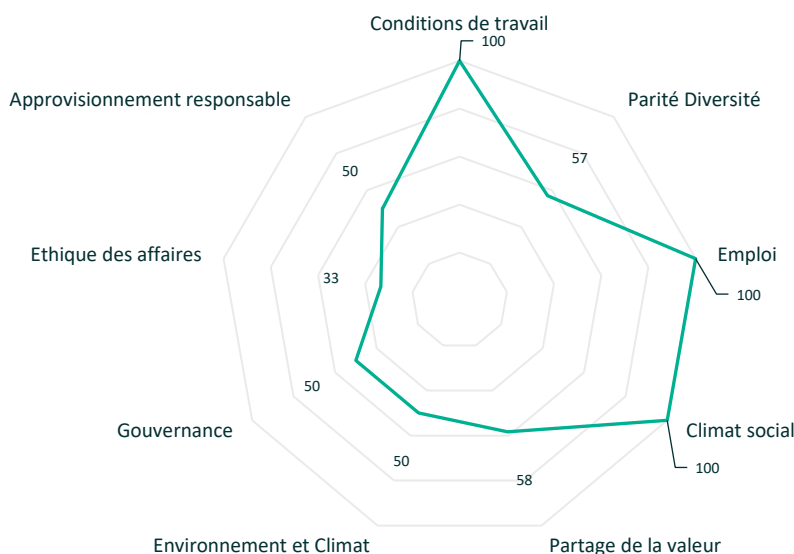
Andera Partners réalise depuis 2016 une analyse annuelle des performances ESG des participations, dans une démarche d’amélioration continue de l’exhaustivité, pertinence et fiabilité des données collectées notamment grâce à la vérification du reporting ESG par un cabinet externe. Ce reporting ESG annuel est réalisé pour les portefeuilles de toutes les activités d’Andera Partners et permet d’assurer un suivi annuel des risques de durabilité ainsi que des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. Le reporting ESG couvre plus de 100 KPIs (dont les indicateurs réglementaires requis par la SFDR) qui permettent de couvrir les thématiques suivantes :



- **CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES RISQUES DE DURABILITÉ ET PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES**

Les données issues du Reporting ESG permettent d'évaluer chaque année le niveau de risque de durabilité et les principales incidences négatives pour les sociétés et de leur niveau de maturité face à ces risques. Cette analyse est aussi bien réalisée au niveau des sociétés de portefeuille que des fonds.

Exemple d'une matrice d'analyse de risques résiduels pour une société de portefeuille



Méthodologie d'analyse :

Performance ESG: 0 = pas d'initiative mise en place pour adresser l'enjeu ESG ; 100% = enjeux complètement atténués par la mise en place d'initiative pertinente

PERFORMANCE ESG :

Est-ce que la société a conscience du risque ?

Est-ce que la société a mis en place des politiques et initiatives face à ce risque ?

Est-ce que la société suit des données quantitatives sur ce risque ?

Est-ce que les résultats sont satisfaisants ? (en valeur absolue, en intensité, comparé au benchmark, et en évolution dans le temps)

La performance ESG s'appréhende au regard de la matérialité des enjeux pour chaque entreprise. Plus l'écart entre le niveau de risque brut et le niveau de performance est important, plus le risque ESG résiduel est important. Cette analyse qualitative permet de palier à l'absence d'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques identifiés en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance des entreprises au sein du portefeuille d'Andera.

- **RÉALISATION D'UNE FICHE DE SYNTHÈSE PAR SOCIÉTÉ ET PAR FONDS**

DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE

Une fiche de synthèse est produite à l'issue du Reporting ESG pour chaque participation avec une démarche individuelle de sensibilisation. Ce suivi annuel d'indicateurs couvrant les risques majeurs de durabilité et principales incidences négatives permet un suivi précis de l'évolution de la prise en compte des enjeux ESG matériels par chacune des participations.

Ces fiches sont partagées avec le management des participations et deviennent un outil de dialogue entre les équipes d'investissement et les participations notamment lors des Conseils de Surveillance.

DIALOGUE AVEC LES INVESTISSEURS

Des rapports par fonds sont également formalisés et communiqués annuellement aux investisseurs afin de partager de manière transparente les avancées des sociétés au sein du portefeuille des fonds en matière de durabilité, en complément du Rapport annuel ESG d'Andera Partners.

Un reporting conforme aux exigences de la réglementation SFDR (templates SFDR) est également communiqué aux investisseurs des fonds classés Article 8 ou 9. La société de gestion répond également chaque année aux différents questionnaires ESG envoyés par ses souscripteurs.

3. Cession

Anderad'investissement Partners met en place des actions de long terme qui s'étendent au-delà des horizons et met à disposition les informations ESG lors de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par les sociétés en portefeuille. Lorsque cela est pertinent, une Vendor Due Diligence ESG est réalisée.



V

ZOOM SUR LES RISQUES CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Intégration des risques de durabilité et principales incidences négatives liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité au cœur du cycle d'investissement

1. Investissement

EXCLUSIONS

- Application des exclusions ESG
 - **Climat** : exclusions concernant le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles et conventionnelles
 - **Biodiversité** : exclusions concernant l'huile de palme ou l'exploitation forestière

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ

- Analyse de matérialité des enjeux ESG et d'une contribution potentielle aux Objectifs de Développement durable
- Analyse des risques de durabilité :
 - **Climat** : analyse des risques physiques et de transition
 - **Biodiversité** : analyse sectorielle des impacts et dépendances
- Etude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne
 - Analyse de la contribution à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique

DUE DILIGENCE DE PRÉ ACQUISITION

- Analyse interne ou externe des risques et opportunités de durabilité ainsi que des principales incidences négatives
- Intégration d'une synthèse de l'analyse dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement

PACTES DES ACTIONNAIRES

- Intégration de clauses ESG

2. Transformation

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE ESG

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place de démarches ESG
 - **Climat via le Programme Andera Solutions Climat** : mesure de l'empreinte carbone, définition d'une trajectoire SBT pour les sociétés éligibles et d'un plan d'action de réduction
 - **Biodiversité**, lorsque l'enjeu est matériel : mesure d'empreinte (msa.km²) et définition d'un plan d'action d'atténuation

SUIVI

- Reporting ESG annuel incluant la mesure des principales incidences négatives des investissements (indicateurs « PAIs » de SFDR)

4 indicateurs sur les enjeux **Climat** et 2 sur les enjeux **Biodiversité**

- Cartographie annuelle des risques de durabilité

(analyse de l'exposition aux enjeux **Climat** et **Biodiversité** et de la maturité dans la prise en compte)

- Réalisation d'une fiche de synthèse par société et pour chacun des fonds permettant d'identifier les axes de progrès

3. Cession

TRANSMISSION

- Mise à disposition d'informations ESG pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par la société en portefeuille.

1. Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique

1. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LE CLIMAT

Début 2019, Andera Partners rejoint **l’Initiative Climat International** co-signée par un grand nombre d’acteurs français et internationaux du Capital Investissement. Cet engagement marque la volonté d’Andera Partners de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de cette initiative, Andera Partners contribue tout particulièrement au Groupe de Travail sur l’alignement 2°C et sur les engagements Net zéro.

En 2023, Andera Partners s’est engagée auprès de la Science Based Targets Initiative (SBTi) et a validé sa trajectoire de décarbonation quelques semaines plus tard. La trajectoire et les objectifs d’Andera Partners en matière de décarbonation sont détaillés à la page suivante du rapport.

Dans le cadre de son adhésion au SBTi, Andera Partners a lancé en 2023 son programme **Andera Solutions Climat**, afin d’accompagner les sociétés investies dans la mesure de leur empreinte carbone, la définition d’une trajectoire alignée avec l’Accord de Paris, la définition d’un plan d’action de décarbonation et la validation de ces objectifs de décarbonation auprès du SBTi.

A date, 13 sociétés bénéficient de ce programme d’accompagnement et 14 sociétés se sont engagées ou ont validé leurs engagements de décarbonation auprès du SBTi.

2. PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMAT AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés au Changement Climatique.

De plus, Andera Partners réalise depuis 2022 sur l’ensemble de son portefeuille, une **analyse approfondie des risques physiques et de transition liés au Changement Climatique**. L’objectif de cette analyse est de mesurer l’exposition des sociétés aux risques physiques, de transition ainsi qu’aux opportunités liés au changement climatique, sur la base des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD).

Méthodologie d’analyse

126 sociétés analysées

6 stratégies d’investissement

RISQUES ANALYSÉS		OPPORTUNITÉS ANALYSÉES
Risques de transition	Politiques et réglementaires	Efficacité des ressources
	Technologiques	Source d’énergie
	Marché	Produits et services
	Réputationnels	Marchés
Risques physiques	Extrêmes	Résilience
	Chroniques	

Les résultats de cette analyse sont disponibles à la page 26 du présent rapport et au sein du Rapport annuel Sustainability d’Andera Partners.

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS

Accélérer notre action contre le changement climatique

En avril 2023, Andera Partners a adopté une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris et validée par la Science-Based Targets Initiative.



Cette trajectoire comprend à la fois l'empreinte carbone « directe » d'Andera (scopes 1 et 2) mais également son empreinte indirecte (scope 3, catégorie 15) liée à son portefeuille d'investissement qui représente 99% de son empreinte.



Notre trajectoire carbone

Andera Partners (Scopes 1, 2) :

Objectif -50% d'émissions de GES en absolu d'ici 2030 par rapport à 2019

Portefeuille (Scope 3, catégorie 15) :

Objectif : 100% des sociétés investies éligibles* ayant validé auprès du SBTi une trajectoire de décarbonation d'ici 2033

Résultat 2023

- **-46% d'émissions de GES (scopes 1 et 2)** par rapport à 2019
- **9 sociétés** en cours de définition d'une trajectoire de décarbonation en prévision de l'adhésion au SBTi
- **4 sociétés** validées par le SBTi

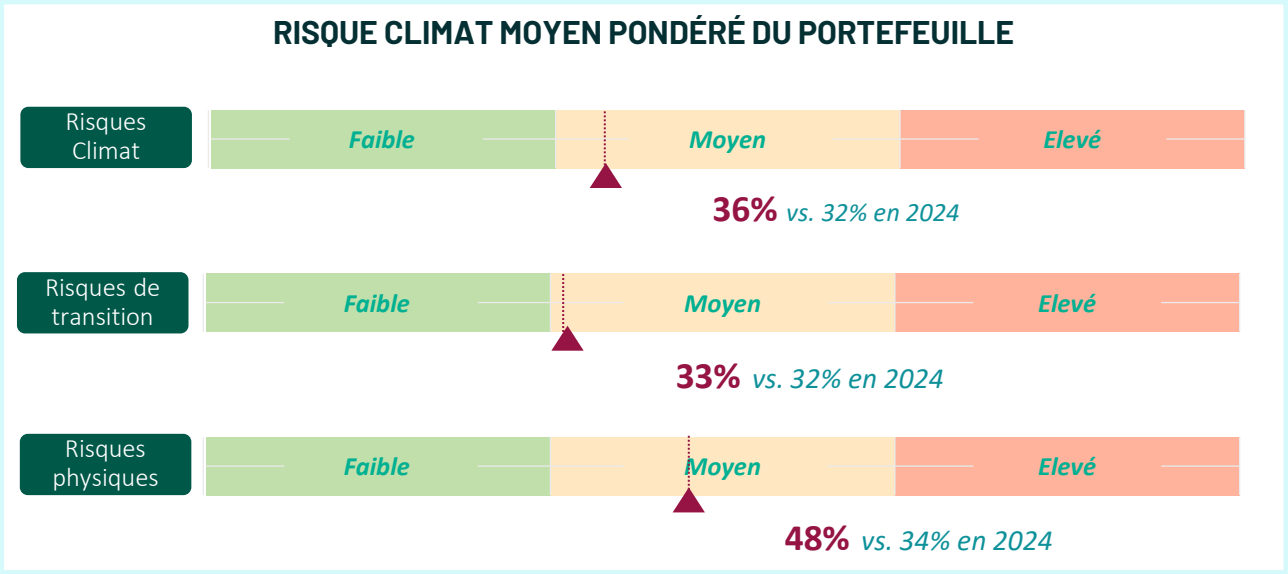
Fréquence d'évaluation : La mise à jour du bilan carbone a lieu tous les ans (société de gestion et participations), avec un objectif d'accompagner entre 5 et 8 sociétés par an (Programme Andera Solutions Climat) pour atteindre 50% de sociétés éligibles validées par le SBTi en 2028 et 100% en 2033.

Plus d'informations sont disponibles **au sein de notre livre blanc « Décarbonation des PME, ETI : le rôle clé des acteurs du private equity » :**

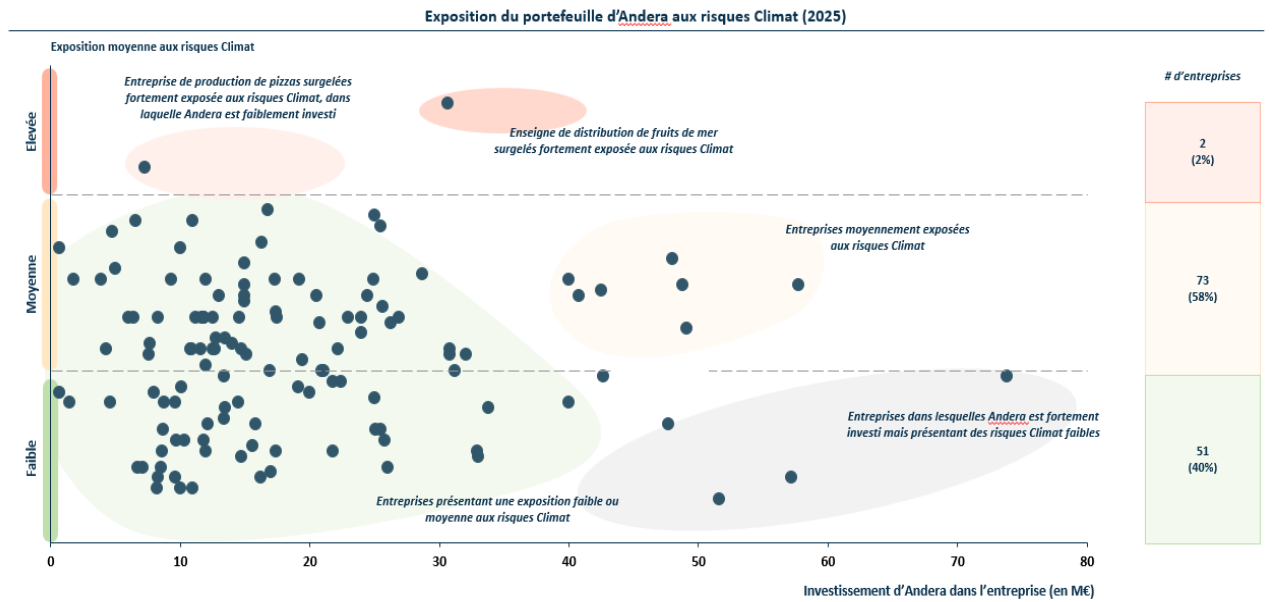
https://www.anderapartners.com/wp-content/uploads/2023/06/SBTi_-Livre-Blanc_-26-06-23-VF.pdf

*Nos engagements couvrent 40% de nos investissements totaux en 2022 (60% étant optionnel ou non éligible à la méthodologie Private Equity du SBTi).

4. ANALYSE DE L'EXPOSITION DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE AUX RISQUES CLIMAT PHYSIQUE ET DE TRANSITION



Ce graphique représente l'exposition du portefeuille d'Andera Partners aux risques climat, pondérée par les montants investis dans chacune des sociétés. Les investissements réalisés par Andera Partners sont moyennement exposés aux risques climat (36%), à la fois concernant les risques physiques (48%) ainsi que les risques de transition (33%).



Ce graphique indique que 2 sociétés au sein du portefeuille d'Andera Partners sont considérées comme fortement exposées aux risques climat mais qu'Andera Partners y est faiblement ou moyennement investi.

2. Démarche spécifique pour la préservation de la Biodiversité

1. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LA BIODIVERSITE

Andera Partners s'engage à respecter les objectifs de la **Convention sur la diversité biologique de 1992**, notamment sur ses trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique et ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Andera Partners a également été à l'origine de la création d'un Groupe de travail sur les enjeux de Biodiversité au sein de la Commission Sustainability de France Invest afin d'accélérer la définition de méthodologie et d'approche adaptées au Private Equity.

2. PRISE EN COMPTE DU RISQUE BIODIVERSITE AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés à l'érosion de la Biodiversité.

Cette analyse s'appuie sur le concept de la double-matérialité des risques biodiversité : du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques et des impacts sur l'érosion de la biodiversité.

En 2024, **100%** des sociétés en portefeuille ont été analysées selon les potentiels impacts et dépendances à la biodiversité de leurs activités.

Depuis 2023, Andera Partners évalue également l'exposition de son portefeuille aux risques physiques et réputationnels liés à la biodiversité. Cette analyse permet d'approcher les risques de manière locale en prenant en compte la localisation précise des sociétés en portefeuille, l'intégrité des écosystèmes dans les régions où elles sont implantées, les dépendances des sociétés aux services écosystémiques, et l'impact de leurs activités sur la biodiversité locale. Cette analyse intègre également le potentiel risque réputationnel du portefeuille en considérant la proximité des sites avec des zones protégées et conservées ainsi qu'avec des zones clés pour la biodiversité.

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LIES A LA BIODIVERSITÉ

Andera Partners s'engage à intégrer la dimension biodiversité au cœur de son processus d'investissement avec notamment la mesure de la matérialité de l'enjeu pour l'ensemble de ses participations.

En 2023, la stratégie d'alignement avec les objectifs de long-terme liés à la biodiversité a été élaborée et des objectifs significatifs ont été fixés au niveau du portefeuille. A ce titre, Andera Partners vise à ce que 100 % des entreprises de son portefeuille fassent l'objet d'une analyse de leurs impacts et dépendances à la biodiversité et à ce que toutes les entreprises pour lesquelles la biodiversité est un enjeu matériel disposent d'un plan d'action visant à réduire leur impact d'ici à 2030.

Andera Partners s'est aussi illustrée sur le sujet de la biodiversité en menant des initiatives de place au travers du Groupe de Travail France Invest dédié à la Biodiversité. Ainsi, Andera Partners a contribué à la rédaction d'un Guide Biodiversité à destination de l'ensemble de la profession et a réalisé une empreinte quantitative (msa) en collaboration avec une des sociétés de son portefeuille et d'autres sociétés de gestion au sein du Groupe de Travail.

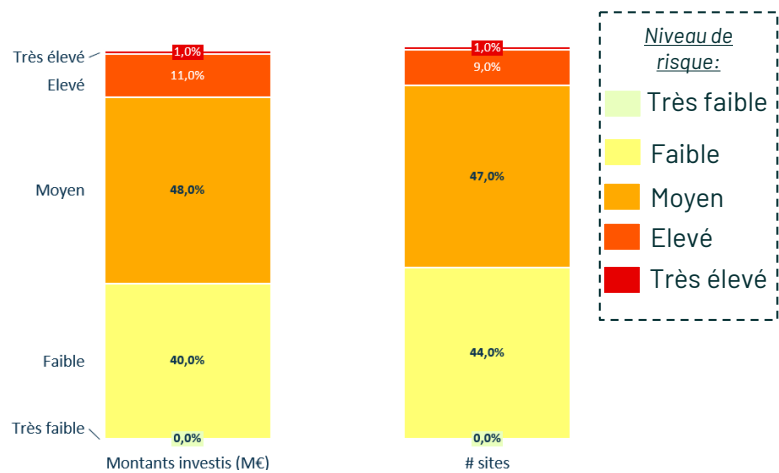
4. ANALYSE DES RISQUES PHYSIQUES, IMPACTS ET DÉPENDANCES DU PORTEFEUILLE A LA BIODIVERSITÉ

Andera Partners inscrit sa démarche Biodiversité dans le cadre méthodologique « LEAP » de la TNFD composée de quatre étapes : « locate » (situer les connexions avec la nature), « evaluate » (évaluer les dépendances et impacts), « assess » (estimer les risques et opportunités), et « prepare » (préparer la réponse stratégique et le reporting).

Dans le cadre de cette démarche, Andera Partners travaille sur la partie « **evaluate** » grâce à l’outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) développé par la Natural Capital Finance Alliance. **Pour la première année en 2023, Andera Partners a travaillé également sur la dimension « locate », via l’outil WWF Biodiversity Risk Filter.**

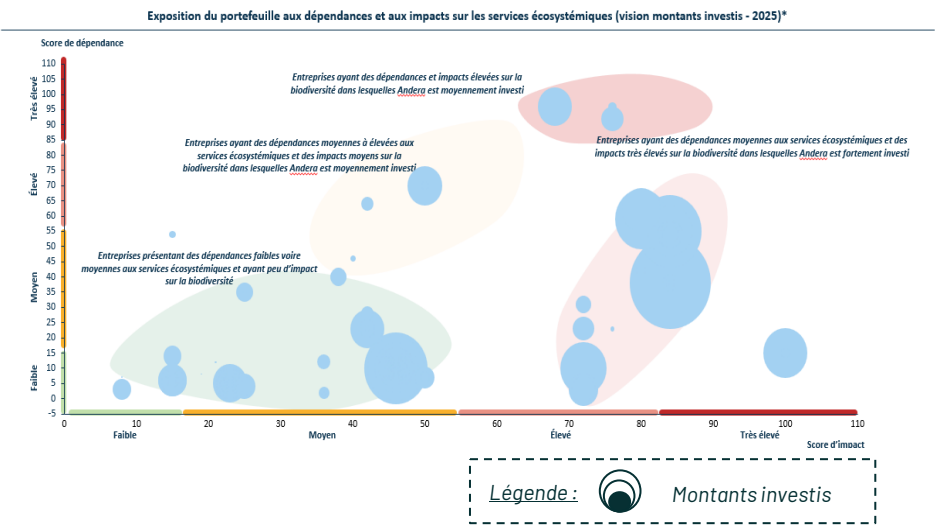
Une partie des résultats clés de ces analyses en 2024 est présentée ci-dessous.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE SELON LE RISQUE PHYSIQUE LIÉ À LA BIODIVERSITÉ



Les sites sont concentrés en Europe, où 20 % du territoire et 30 % de la population sont touchés par le stress hydrique. Le climat méditerranéen devient aride, tandis que d'autres parties du continent connaissent de fréquentes inondations et de graves vagues de chaleur. La biodiversité s'appauvrit également en raison de l'urbanisation, de l'artificialisation des sols et du changement d'utilisation de l'eau douce.

CARTOGRAPHIE DE L'EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX DÉPENDANCES ET AUX IMPACTS PAR MONTANTS INVESTIS



Ce graphique indique que 3 entreprises du portefeuille d'Andera Partners présentent des impacts et des dépendances sectoriels potentiellement élevés et dans lesquelles Andera Partners est fortement investi.

Annexes

1. EXCLUSIONS ESG
2. TABLE DE CORRESPONDANCE



Exclusions Normatives	Précisions sur l'exclusion	Détails sur le contenu de la norme	
UNGC Principles	Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales, à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial.	Droits de l'homme Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme. Travail Principe 3 : respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. Environnement Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement. Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Anti-corruption Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	https://www.unglobalcompact.org/what-is-ungc/mission/principles
OECD Guidelines	Couvre les opérations et la chaîne d'approvisionnement.	Les Principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence.	http://mneguidelines.oecd.org/guidelines/
OIT		En particulier les huit conventions fondamentales de l'OIT qui traitent de quatre grands enjeux : la liberté d'association, la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. - La convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; - La convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; - La convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; - La convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; - La convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138) ; - La convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) ; - La convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; - La convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111).	
Convention CITES	Le commerce de toute espèce ou produit animal ou végétal régulé par la convention CITES	La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.	

Exclusions ESG : sectorielles

Andera Partners exclu strictement de ses investissements les entreprises ayant une part de leur chiffre d'affaires liée aux activités suivantes:

Activités controversées	Précisions sur l'exclusion stricte	Exceptions autorisées
Activité économique illégale	- Activité économique illicites et/ou criminelles (eg. commerce de stupéfiants, prostitution, contrefaçon) - Activité économique dont les revenus sont cachés aux autorités fiscales	-
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Activité économique dont le siège social se situe dans la liste des pays interdits. En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif, une vérification est nécessaire auprès de la conformité	Si modification de la liste lors de la mise à jour annuelle
Armement	Production, vente et composants d'armes controversées : mines anti personnelles (définies par le traité d'Ottawa de 1999), les bombes à sous-munitions (définies par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions de 2008), armes chimiques et biologiques (définies dans la Convention de Paris sur les armes chimiques de 1993), armes nucléaires	
Casinos, jeux d'argent et hasard	Activité de casinos et d'entreprises équivalentes	-
Clonage	Activité économique utilisant le clonage à des fins de reproduction humaine ou de reproduction animal hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Reproduction animale pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques
Expérimentation animale	Activité économique réalisant des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	-
Exploitation forestière	Activité d'exploitation forestière	Forêts gérées de manière durable (avec certification)
Tabac	Production, vente de tabac et de produits connexes (dont produits de vapotage)	-
OGM	Production, vente hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Utilisation d'OGM à des fins médicales (eg. produits de thérapies géniques à usage chez l'homme, production de médicaments, production d'outils biologiques à des fins de R&D en thérapeutique, etc.) avec existence d'une politique de responsabilité et sur la conformité aux conventions internationales en matière d'OGM
Pornographie	Activité de production et de promotion de contenus pornographiques	-
Alcool	Activité économique impliquée dans des activités de production et distillerie et toute activité en lien avec les Groupes 4 & 5	Commerce, avec un seuil autorisé de 30% du CA maximum
Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Extraction, production, vente, stockage, transport	- Activité permettant de limiter l'impact - Prestataires de services (avec un seuil autorisé de 30% du CA maximum)
Huile de Palme	Activité économique n'ayant pas obtenu ou non engagée à obtenir la certification RSPO ou tout autre certification reconnue au niveau international	Approvisionnement, avec un seuil autorisé de 30% du CA maximum

Table de correspondance

RÉFÉRENCE DANS L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER	Section du rapport
1. Démarche générale de l'entité	Introduction – Présentation de la démarche générale II. Stratégie d'engagement – Classification SFDR des fonds IV. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives au cœur du cycle d'investissement
2. Moyens internes déployés par l'entité	I. Gouvernance et moyens dédiés
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	I. Gouvernance et moyens dédiés
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	II. Stratégie d'engagement
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	III. Taxonomie Européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	V. Zoom sur les risques climat et biodiversité
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	V. Zoom sur les risques climat et biodiversité
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	IV. Intégration des risques de durabilité et des principes incidences négatives au cœur du cycle d'investissement

Andera Partners

Direction Sustainability

2, Place Rio de Janeiro - 75008 Paris

Tél: +33 1 85 73 64 00

contact@anderapartners.com

[anderapartners.com/fr](https://www.anderapartners.com/fr)



andera PARTNERS

**ACTION FOR CLIMATE
AND SUSTAINABILITY**